

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS

AVRIL 2018

Année 2017



Cc Entre Saône et Grosne
30, Rue des Mûriers
71240 SENNECEY-LE-GRAND
Tél : 03 85 44 91 92 / Fax : 03 85 44 09 99
contact@cc-entresaoneetgrosne.fr
www.cc-entresaoneetgrosne.fr

Sommaire

1. DES INDICATEURS TECHNIQUES.....	3
1.1. L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC.....	5
1.2. LA COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES	6
1.2.1. <i>La collecte des ordures ménagères résiduelles</i>	6
1.2.2. <i>La collecte sélective des emballages ménagers</i>	7
1.2.3. <i>La collecte en déchèteries</i>	11
1.2.4. <i>Collectes spécifiques</i>	14
1.3. EVOLUTION DES COLLECTES.....	15
1.4. LES DESTINATIONS DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES COLLECTES	16
1.4.1. <i>Destination des déchets issus des collectes (hors déchèterie)</i>	16
1.4.2. <i>Destination des déchets issus des déchèteries</i>	17
1.4.3. <i>Destination de l'ensemble des déchets collectés (hors gravats)</i>	18
1.4.4. <i>Informations complémentaires</i>	18
2. DES INDICATEURS COMPLEMENTAIRES.....	19
2.1. PREVENTION ET COMMUNICATION ENVERS LES USAGERS.....	19
2.2. LES INDICATEURS FINANCIERS	20
2.2.1. <i>Le budget déchets 2017</i>	20
2.2.2. <i>Compte administratif 2016</i>	21
2.2.3. <i>La redevance incitative</i>	21

Introduction générale sur le rapport annuel

Obligation réglementaire :

Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000.

Objectifs :

Ce rapport présente les principaux déchets collectés sur la Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne » ainsi que la nature de leur traitement, les tonnages collectés et le montant global des dépenses du service d'élimination des déchets.

Diffusion du rapport annuel :

Dans un premier temps, ce rapport est présenté au cours d'un Conseil Communautaire à tous les délégués. Un exemplaire est ensuite transmis à chaque maire qui le diffuse auprès de son conseil municipal.

Chaque habitant de la Communauté de Communes peut en prendre connaissance sur le site internet, sur demande au service déchets de la Communauté de Communes ou dans les Mairies.

I. DES INDICATEURS TECHNIQUES

Le territoire de : Cc Entre Saône et Grosne

Cc Entre Saône et Grosne : 23 communes adhérentes et 11 804 habitants (INSEE)

La Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne » a été créée en 1988. Il s'agit d'un « SIVOM ». Par la suite, en 1995, elle change de nom et devient « District » sans pour autant changer de compétences. C'est à cette époque que la collecte et le traitement des déchets sont mis en place. Ce n'est qu'en 2001, que le « District » disparaît pour laisser place à la Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne ». Cette collectivité est composée de 17 communes, et 28 élus siègent au conseil dont 15 dans la commission déchets.

Les points d'apport volontaire sont en place sur le secteur depuis 2000 pour les emballages et le verre. La Communauté de Communes a adhéré au SMET 71 pour le traitement des déchets dès sa création en septembre 2003.

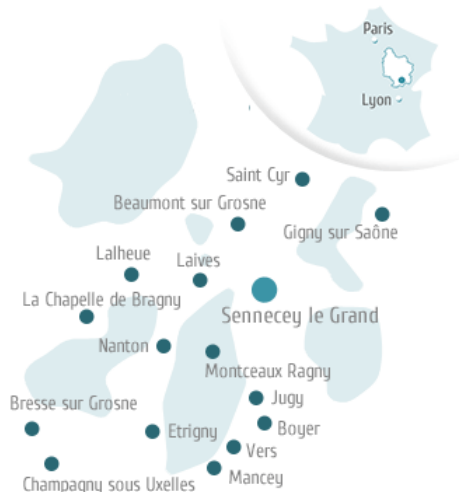
En 1996, le « District » fait construire 3 déchèteries : Sennecey le Grand, Nanton, et une déchèterie relais à Etrigny, ce qui représente une déchèterie pour 3 083 habitants. La déchèterie de Nanton est agrandie en 2008 et mise aux normes en 2015. Depuis 2010, les habitants de la commune de Messey sur Grosne (739 habitants) peuvent, par convention, accéder à la déchèterie de Nanton.

La déchèterie d'Etrigny a été fermée en août 2012 car elle était située juste en dessous de ligne haute tension, ce qui n'était pas conforme en cas d'incendie.

La déchèterie de Sennecey le Grand a été agrandie en 2013/2014.

Les différentes collectes et filières se sont mises en place au fur et à mesure avec, par exemple, la collecte des lampes en 2009 ou la collecte des DEEE en 2010, Ecomobilier en 2015. De nombreux projets sont en cours au sein du service déchets.

Il est à noter que suite au Schéma de coopération intercommunale, six nouvelles communes de l'ex Communauté de Communes « Entre la Grosne et le Mont Saint Vincent » nous ont rejoint au 1^{er} janvier 2017.



Collectivités adhérentes

Dept	Collectivités adhérentes	Nombre de communes	Population	Date d'adhésion
71	BEAUMONT SUR GROSNE	1	348	01/01/2000
71	BISSY SOUS UXELLES	1	75	01/01/2017
71	BOYER	1	709	01/01/2000
71	BRESSE SUR GROSNE	1	201	01/01/2000
71	CHAMPAGNY SOUS UXELLES	1	91	01/01/2000
71	CHAPAIZE	1	204	01/01/2017
71	CORMATIN	1	560	01/01/2017
71	CURTIL SOUS BURNAND	1	138	01/01/2017
71	ETRIGNY	1	477	01/01/2000
71	GIGNY SUR SAONE	1	571	01/01/2000
71	JUGY	1	331	01/01/2000
71	LA CHAPELLE DE BRAGNY	1	260	01/01/2000
71	LAIVES	1	1055	01/01/2000
71	LALHEUE	1	399	01/01/2014
71	MALAY	1	301	01/01/2017
71	MANCEY	1	408	01/01/2000
71	MONTCEAUX RAGNY	1	37	01/01/2000
71	NANTON	1	647	01/01/2000
71	SAINT AMBREUIL	1	547	01/01/2000
71	SAINT CYR	1	772	01/01/2000
71	SAVIGNY SUR GROSNE	1	233	01/01/2017
71	SENNECEY LE GRAND	1	3206	01/01/2000
71	VERS	1	234	01/01/2000
TOTAL		23	11804	

Communes non adhérentes desservies par un ou plusieurs services de la collectivité

Dept	Communes clientes	Population	Services
71	Messey-sur-Grosne	756	Déchèterie de Nanton + Sennecey le Grand + Malay
71	Sercy	97	
71	Santilly	353	
71	Saint gengoux le national	1076	

71	Burnand	135	
TOTAL	5	2417	

1.1. L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC

Dans le cadre de la collecte, la Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne » a contracté avec des prestataires privés :

- pour la collecte des OMR : société VEOLIA Propreté
- pour la collecte des déchets verts : société VEOLIA Propreté
- pour la collecte des déchets non dangereux de déchèterie : société VEOLIA Propreté
- pour la collecte des déchets dangereux de déchèterie : société EDIB
- pour la collecte sélective du verre : société SOLOVER
- pour la collecte des emballages ménagers et les papiers : société VEOLIA Propreté
- pour le tri des emballages ménagers : société Quinson Fonlupt

Les marchés de collecte des OMR et de collecte et de traitement des PAV arrivent à échéance le 31 décembre 2015, renouvelable encore deux fois un an, ce qui le porte à fin 2017

Les marchés de collecte et de traitement des déchets dangereux et non dangereux (déchets de déchèterie) et des déchets verts arrivent également à échéance le 31 décembre 2017.

La fréquence de la collecte est variable en fonction du nombre d'habitants et du type de déchets (ordures ménagères, emballages ménagers, encombrants, déchets verts, déchets banals assimilables, déchets spéciaux...). Depuis août 2012, toutes les communes sont passées à un ramassage par semaine. Les PAV emballages sont également collectés toutes les semaines suite à la mise en place de la Redevance Incitative.

Compétence	Compétence exercée		Date de début d'exercice de la compétence	Compétence transférée	Date de transfert	Nom de la collectivité exerçant la compétence transférée
Collecte OMR	x		01/01/1993			
Collecte sélective	x		04/07/1994			
Déchèterie	x		01/06/1996			
Traitement				x	01/01/1993	Smet Nord Est 71

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le haut de quai, c'est-à-dire le gardiennage, de chacune des 3 déchetteries est géré en régie par la Communauté de Communes.

	Agents de la collectivité
Nombre total d'agents affectés au service déchets	8.22 ETP soit 5.5 gardiens = 3.72ETP 3 Administratifs = 3 ETP 1,5 Agent d'entretien = 1,5 ETP

Autorisations administratives, agréments et certifications

Agrément	Début	Barème
Agrément Eco TLC (textile, linge, chaussure)	31/08/2011	
Agrément Eco-Emballages	01/09/2005	Barème E

Agrément EcoFolio pour les imprimés	28/10/2009	
Agrément Ecosystème pour les DEEE	15/11/2009	
Agrément Eco mobilier pour les meubles	01/05/2015	
Agrément DASTRI	16/01/2014	
Agrément Récylum pour les DEEE	14/09/2009	
Agrément ECO DDS pour les DD	01/01/2017	

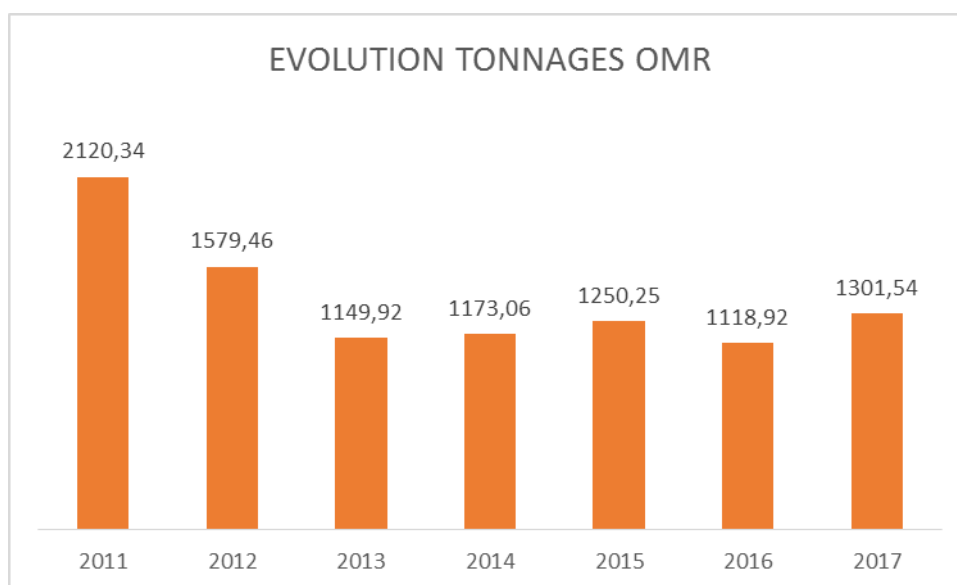
1.2. LA COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES

1.2.1. La collecte des ordures ménagères résiduelles

**11 804 habitants desservis,
1301.54 tonnes collectées soit 110.21 kg/habitant desservi**

1.2.1.1 Population desservie et quantités collectées

En 2017, tous les usagers du territoire sont collectés en porte à porte, en bacs, fournit par la Communauté de Communes. Le tonnage d'OMr de cette année représente 1 301.54 tonnes, soit 110,26 kg/habitant/an, pour rappel en 2016 nous étions à 110.21 kg/habitant, La moyenne du département étant de 228 kg/hab. L'arrivée des 6 nouvelles communes n'a donc pas modifiée notre ratio, preuve que ces nouveaux habitants ont également la fibre du tri.



L'évolution des OMr entre 2011 (année précédent la mise en place de la redevance incitative) et 2017 représente une baisse de 38% mais ce chiffre n'est pas significatif puisque le tonnages des 6 nouvelles communes est inconnu pour 2011. Si on compare le ratio par habitant, la baisse entre 2011 et 2017 (en prenant en compte l'évolution de la population) est de 47.21%.

	Population desservie				Quantité collectée	
	totale	des communes adhérentes	part de la population adhérente	des communes non adhérentes	en tonnes	en kg/hab. desservi
Collecte en porte à porte	11 804	11 804	100,0%	0	1 301.54	110.26

1.2.1.2 Organisation de la collecte

La collecte des OMr est organisée en marché de prestation de service avec l'entreprise Veolia. Cette dernière est dotée d'un camion équipé pour le flashage des bacs pucés. Les données collectées nous sont transmises chaque semaine.

Points de regroupements :

La Communauté de Communes ne possède pas de points de regroupement. Seuls 3 logements possèdent des bacs collectifs, ce qui représente une centaine de personnes.

Détail des fréquences de collecte par secteur

	Population desservie	Fréquence de collecte
Secteur 1 :	L'ensemble de la collectivité 11 804 hab	1 fois par semaine

1.2.1.3 Informations complémentaires

Evolution des tonnages 2016 à 2017 + 182.62T
--

On observe une augmentation des tonnages entre 2016 et 2017 s'expliquant par l'arrivée de 6 nouvelles communes soit 1652 personnes en plus. Cependant le ratio par habitant est stable.

Les dépôts sauvages restent présents sur notre territoire mais sans pour autant avoir évolué en quantité.

1.2.2. La collecte sélective des emballages ménagers

1 099.62 tonnes collectées

Les collectes du verre, des emballages et des journaux revues magazines (JRM) sont organisées en marché de prestation de services par les entreprises suivantes : Solover pour le verre, Véolia pour les emballages et le papier. Jusqu'en 2016 nous avions une collecte en points de dépôts pour les JRM mais avec l'arrivée des 6 nouvelles communes équipées de PAV JRM nous avons décidé d'étendre ce dispositif à l'ensemble du territoire. Nous sommes passés de 43 tonnes de papier collectés en point de dépôt en 2016 contre 258 tonnes en 2017 en PAV. Cette forte augmentation met en avant la nécessité d'installer des PAV papiers.

Année de démarrage de la collecte du verre en PAV : 1995

Année de démarrage de la collecte des autres emballages en PAV: 2000

Année de démarrage de la collecte des papiers en PAV: 2017

Les PAV sont collectés toutes les semaines pour les emballages et tous les 15 jours pour les JRM et le verre.

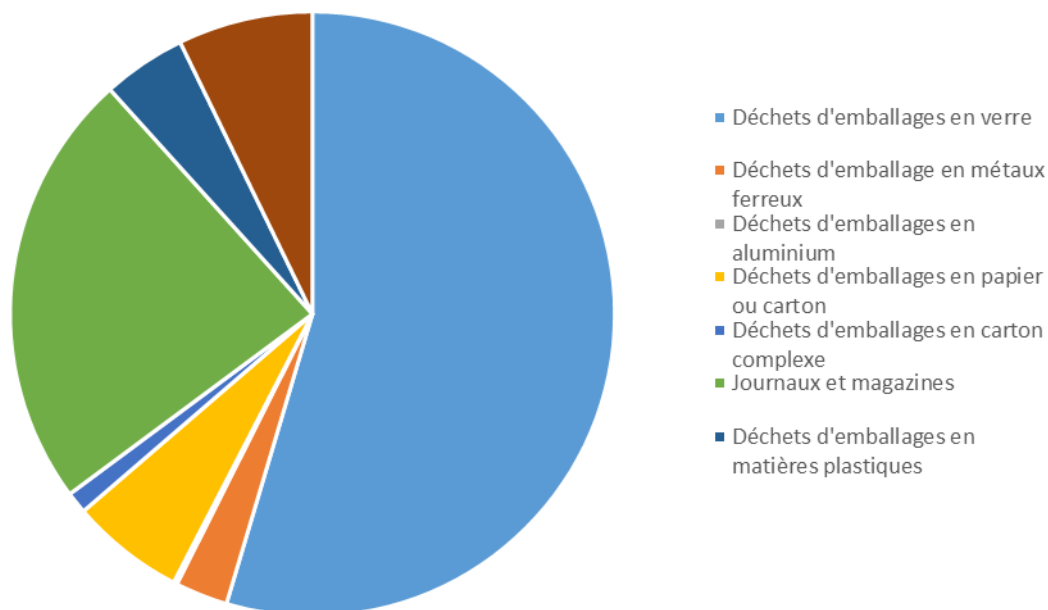
1.2.2.1 Population desservie

	Population desservie			
	totale	des communes adhérentes	part de la population adhérente	des communes non adhérentes
Verre	11 804	11 804	100%	0
Autres Emballages	11 804	11 804	100%	0
Journaux Magazines	11 804	11 804	100%	0

1.2.2.2 Quantités collectées

	Total 2016		Total 2017	
	Total collecté en tonnes	Quantités collectées en kg/hab desservi	Total collecté en tonnes	Quantités collectées en kg/hab desservi
Déchets d'emballages en verre	441,64	43,50	600,32	50,86
Déchets d'emballage en métaux ferreux	24,13	2,38	30,89	2,62
Déchets d'emballages en aluminium	1,1	0,11	2,12	0,18
Déchets d'emballages en papier ou carton	47,98	4,73	66,97	5,67
Déchets d'emballages en carton complexe	7,21	0,71	12,73	1,08
Journaux et magazines	43,57	4,29	258,15	21,87
Déchets d'emballages en matières plastiques	53,99	5,32	49,14	4,16
Refus	74,65	7,35	79,3	6,72
TOTAL	694,27	68,39	1099,62	93,16

REPRESENTATION CONTENU PAV 2017



Les refus de tri correspondent à 7 % des emballages recyclables collectés (79.3 T de refus, soit 6.72 kg/habitant), cela représente une perte de 42 678€ (comparaison circuit tri et circuit OM)

Pour information, vous trouverez ci-dessous la comparaison entre les ratios par habitant au niveau du département et la Communauté de communes :

	Quantités collectées en kg/hab	
	DEP 71 - 2013	CC 2017
Déchets d'emballages en verre	36	50,85
Déchets d'emballage en métaux ferreux	2	2,61
Déchets d'emballages en aluminium	0,1	0,17
Déchets d'emballages en papier ou carton	6	5,67
Déchets d'emballages en carton complexe	0,8	1,07
Journaux et magazines	24	21,86
Déchets d'emballages en matières plastiques	4	4,16
REFUS	14	6,71
TOTAL	86,9	93,16

Lorsque que l'on compare les données départementales à celle de la collectivité, on constate que notre collectivité est plus forte en matière de tri du verre et équivalente pour les emballages. La mise en place des PAV JRM nous a permis de combler notre faiblesse au niveau de la collecte des papiers.

1.2.2.3 Informations complémentaires

La collectivité doit faire face à des refus de tri importants. Malgré la mise en place en 2013 d'un plan de communication autour des PAV, les mauvais dépôts continuent, par méconnaissance ou pour se débarrasser de ses OMr.

La Communication sur les PAV reste constante. La présence d'un ambassadeur de tri serait un plus pour notre territoire.

1.2.3. La collecte en déchèteries

3 déchèteries, 14 221 habitants desservis, 3 119.52 tonnes collectées

La Communauté de Communes possède 3 déchèteries : Malay, Nanton et Sennecey-le-Grand. Les déchèteries de Nanton et Sennecey le Grand sont gérées en régie depuis le 1^{er} janvier 2010. La gestion de la déchèterie de Malay est revenue à notre collectivité au 1^{er} janvier 2017 suite au schéma de coopération intercommunale.

Des barrières automatiques ont été installées début 2017 et sont opérationnelles depuis avril 2017. (L'année 2017 étant une année test afin de laisser aux usagers le temps de s'habituer et de venir chercher un badge en cas de problème)

1.2.3.1 Jours et heures d'ouverture

	Date ouverture	L	M	M	J	V	S	D	Horaires
Déchèterie de Malay	?	x	x	x	x	x	x		lundi et mardi 9h00 - 12h Mercredi, jeudi et vendredi : 14h -18 samedi 9h00 - 12h et 14h - 18h
Déchèterie de Nanton	01/06/1996	x	x	x	x	x	x		lundi à vendredi 9h00 - 12h mercredi et samedi 9h00 - 12h et 14h - 18h
Déchèterie de Sennecey-le-grand	04/07/1994	x	x	x	x	x	x		lundi à vendredi 14h -18h mercredi et samedi 9h00 - 12h et 14h - 18h

1.2.3.2 Déchets acceptés

Nature des déchets acceptés

	Huiles moteur	Piles et accumulateurs	Déchets amiantés	Déchets de soins - DASRI	Autres déchets dangereux	Métaux	Papiers - cartons	Plastiques - textiles - verre	Pneumatiques	Encombrants - équipements hors d'usage - DEEE	Déchets verts - bois	Déchets en mélange - tout	Déblais et gravats
Déchèterie de Malay	A	A	R	A	A	A	A	A	R	A	A	A	A
Déchèterie de Nanton	A	A	R	A	A	A	A	A	R	A	A	A	A
Déchèterie de Sennecey-le-grand	A	A	R	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A

A : accepté / R : refusé

Plastiques - textiles - verre : Déchets de verre, Déchets de matières plastiques, Déchets textiles

Piles et accumulateurs : Déchets de piles et accumulateurs, Piles électriques usagées, Batteries usagées

Métaux : Déchets de métaux non ferreux, Déchets métalliques, Déchets de métaux ferreux

Autres déchets dangereux : Déchets de produits agro-chimiques, Solvants usés, Petits déchets chimiques en mélange, Déchets de peintures, vernis, encres et colles, Médicaments non utilisés, Déchets acides

Déchets verts - bois : Déchets verts, Déchets de bois

Déblais et gravats : Déchets de béton, briques

Déchets de soins - DASRI : Déchets de soins et déchets biologiques infectieux

Huiles moteur : Huiles minérales usées

Pneumatiques : Pneumatiques hors d'usage

Déchets en mélange - tout venant : Déchets en mélange, Déchets et matériaux en mélange

Déchets amiantés : Déchets amiantés

Papiers - cartons : Déchets de papiers et cartons

Encombrants - équipements hors d'usage - DEEE : Tubes fluorescents, Encombrants ménagers divers, Equipements électriques et électroniques hors d'usage

Admission des déchets des professionnels

	Origine des déchets	Accepté ou refusé	Commentaire	Conditions tarifaires
Déchèterie de malay, Nanton Déchèterie de Sennecey le Grand	Entreprises et artisans	A	accès autorisé : artisans, commerçants, entreprises exerçant une activité temporaire ds la zone. Sur présentation d'un badge professionnel ou d'une badge temporaire Sur présentation d'un badge professionnel ou d'une badge temporaire Suivi via le logiciel de gestion de la RI	Payant - 6 passages inclus dans l'abonnement de redevance incitative, 16€ / passage supplémentaire

Il est à noter également que la collectivité a signé en 2011 la charte d'accueil des professionnels en déchèterie. Ces derniers, afin de pouvoir accéder à nos déchèteries communautaires, doivent munis d'un badge d'accès (professionnel ou temporaire).

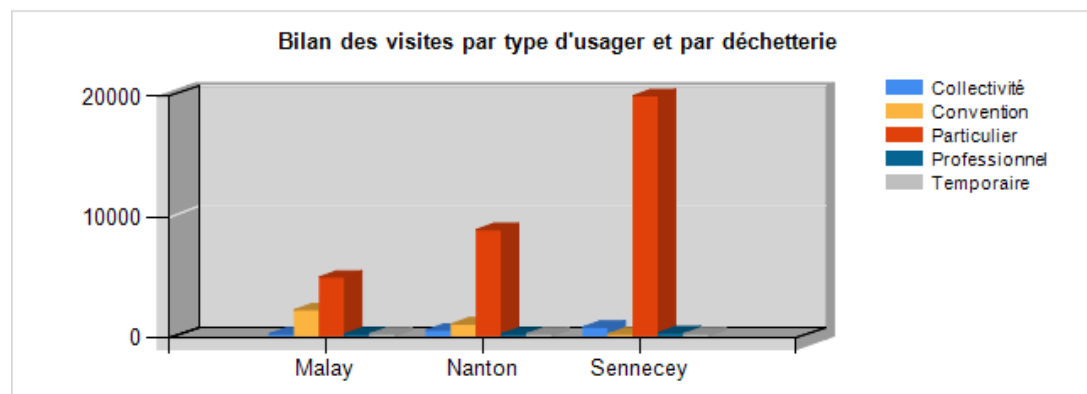
Population desservie

	Population totale desservie	Population adhérente desservie	Population non adhérente desservie
Déchèterie de Malay	14 221	11 804	2417
Déchèterie de Nanton	14 221	11 804	2417
Déchèterie de Sennecey-le-grand	14 221	11 804	2417
TOTAL sans double compte	14 221	11 804	2417

La fréquentation pour 2017 est de 38 439 (pour la période de d'avril à décembre) soit 51 252 (proratisation sur l'année 2017) contre 46 493 pour 2016.

Année 2017 (incomplète)

Site	Passages					Total	%
	Collectivité	Convention	Particulier	Professionnel	Temporaire		
Malay	158	2141	4861	43	10	7213	18,76%
Nanton	456	976	8788	71	6	10297	26,79%
Sennecey	723	42	19886	251	27	20929	54,45%
Total	1337	3159	33535	365	43	38439	100,00%



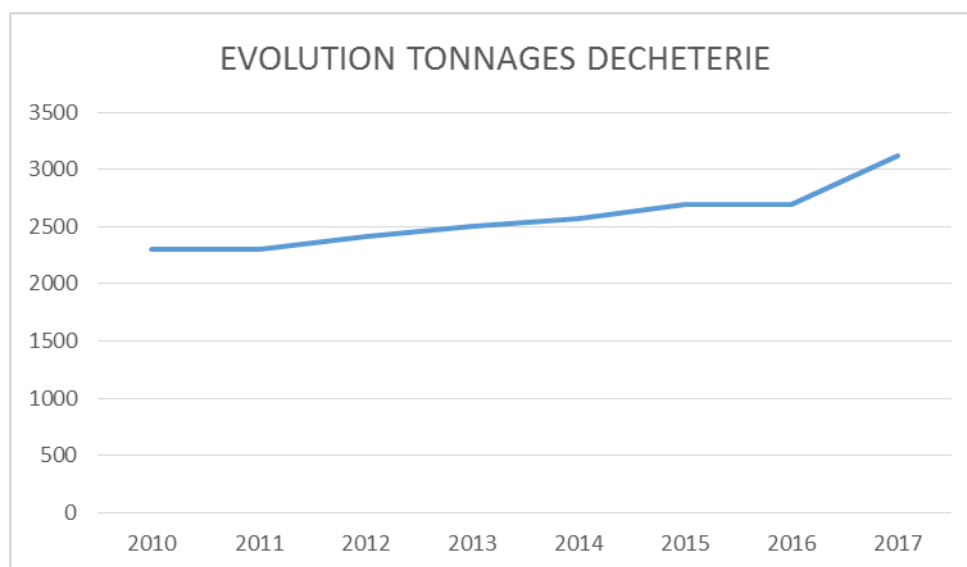
1.2.3.3 Quantités collectées

Type de flux	Decheterie de Malay	Decheterie de Nanton	Decheterie de Sennecey le Grand	Total des deux déchèteries	Population desservie	kg/hab
Déchets verts	196,26	373,58	656,64	1226,48	14221	86,24
Déchets de bois	156,50	170,18	174,52	501,20		35,24
Métaux ferreux	65,45	66,26	117,86	249,57		17,55
Métaux non ferreux				0,00		0,00
Pneus	0,00	0,00	14,00	14,00		0,98
Papiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Cartons	51,98	42,73	78,42	173,13		12,17
Encombrants ménagers ou divers non incinérables (tout-venant)	230,42	276,14	462,58	969,14		68,15
Gravats	242,36	267,52	418,08	927,96		65,25
Huiles végétales	0,23	0,27	0,44	0,94		0,07
Huiles minérales	2,25	3,60	3,33	9,18		0,65
DEEE	38,97	39,50	55,44	133,91		9,42
Batteries	0,00	0,00	0,29	0,29		0,02
Piles	1,23	0,27	0,40	1,89		0,13
Peintures	4,08	6,69	7,06	17,83		1,25
Solvants	0,22	1,07	0,76	2,05		0,14
Déchets de produits phytosanitaires	0,80	0,64	0,55	1,99		0,14
Déchets acides	0,05	0,02	0,03	0,10		0,01
Autres déchets dangereux	3,10	0,92	0,55	4,57		0,32
Lampes	0,24	0,10	0,34	0,68		0,05
Cartouches encre	0,17	0,06	0,16	0,39		0,03
capsules nespresso	0,23	0,28	0,37	0,88	0,06	
ressourcerie	0,00	0,00	29,27	29,27	2,06	
DEA (mobilier)	0,00	0,00	80,90	80,90	5,69	
TOTAL	797,63	875,81	1334,31	4234,22	14221,00	297,74

1.2.3.4 Informations complémentaires

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution depuis 2010	Evolution suite à la RI
<i>Bois</i>	321,74	339,28	373,7	378	419,84	446,6	438,56	501,2	55,78	32,59
<i>Ferraille</i>	185,19	170,32	169,4	168,71	168,12	187,44	191,14	249,57	34,76	47,93
<i>Carton</i>	119,39	123,15	135,48	139,46	137,06	144,33	158,94	173,13	45,01	24,14
<i>DV</i>	1028,94	1009,94	1028,2	1045,88	1037,98	1112,72	1132,18	1226,48	19,20	17,27
<i>Ultimes</i>	646,06	664,12	709,5	770,22	807,34	799,64	774,88	969,14	50,01	25,83
TOTAL	2301,32	2306,81	2416,28	2502,27	2570,34	2690,73	2695,7	3119,52		

(Hors gravats, déchets dangereux et déchets collectés par les eco-organismes)



La Communauté de Communes Sud de la Côte Chalonnaise a renouvelé sa convention pour le village de Messey sur Grosne, Santilly, Sercy Saint gengoux le national et Burnand soit 2 417 habitants. L'évolution des tonnages s'explique avec avec l'arrivé de la déchèterie de Malay.

1.2.4. Collectes spécifiques

La Communauté de communes a passé une convention de partenariat avec l'association le RELAIS Bourgogne pour la collecte du textile, linge et chaussures usagées.

Des points d'apport volontaires sont répartis dans les communes, sur les déchèteries, et l'association passe aussi en porte à porte environ 1 fois tous les 2 mois sur la commune de Sennecey-le-Grand

Tonnage collecté en 2017 = 44.35 tonnes
Soit 3.75 kg/habitants desservis

Les tonnages collectés sont triés sur le site de Relais Bourgogne à Crissey (71).

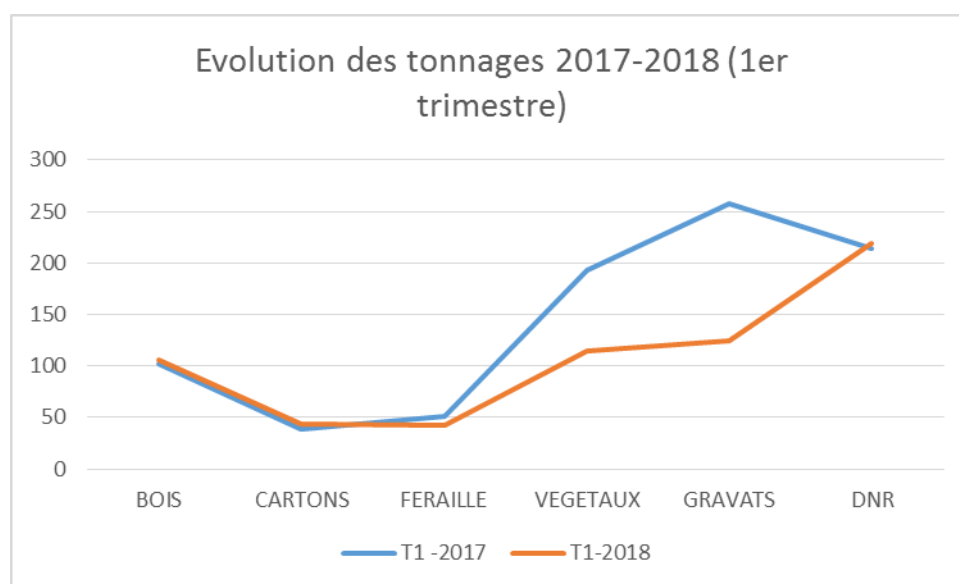
1.2.5. Evolution des tonnages suite à la mise en place des barrières

Sur notre territoire, des barrières automatiques sont installés depuis mars 2017, mais sans limiter les passages. 2018 étant l'année de commencement réelle.

Pour rappel, les particuliers ont 20 passages à l'année compris dans leur abonnement, les professionnels 6.

Cette évolution ne porte que sur le premier trimestre 2017 (avant les barrières) et 2018.

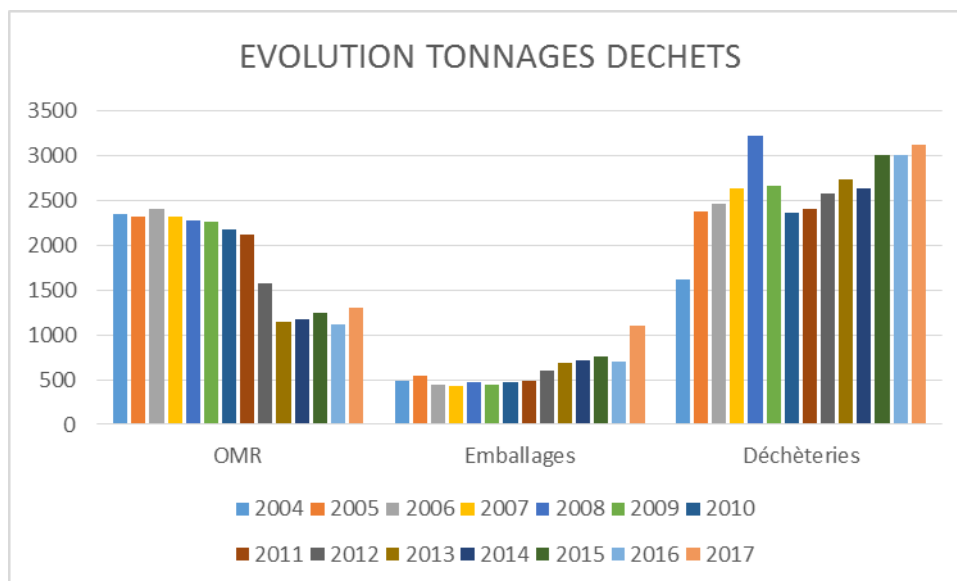
	BOIS	CARTONS	FERAILLE	VEGETAUX	GRAVATS	DNR
T1 -2017	102,28	38,92	50,86	192,96	257,36	213,38
T1-2018	105,28	43,25	42,17	114,64	124,14	218,68
Evolution %	2,93	11,13	-17,09	-40,59	-51,76	2,48



On remarque que les tonnages de bois et de DNR se maintiennent. La feraille, les gravats et les végétaux subissent une fortes baissent. Les conditions météorologiques de debut d'année 2018 peuvent expliquer l'évolution des végétaux. A contrario, les cartons evoluent à la hausse (+11%).

1.3. EVOLUTION DES COLLECTES

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
OMR	2348,6	2318,9	2404,8	2310,1	2269,4	2265,7	2176,4	2120,3	1579,5	1149,9	1173,1	1250,25	1118,92	1301,54
Emballages	483,4	540,7	438,5	427,5	465,7	442,6	465,8	479,1	605,8	690,9	721,8	760,19	694,27	1099,62
Déchèteries hors gravat	1612,9	2370,2	2463,5	2635	3221,5	2660,2	2358,2	2408,9	2571,1	2731,1	2628	3003,4	2998,21	3119,52



1.4. LES DESTINATIONS DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES COLLECTES

5 520.68 tonnes de déchets collectés (hors gravats)

1.4.1. Destination des déchets issus des collectes (hors déchèterie)

Type de déchets	Destination	Commune d'implantation et/ou département
Déchets d'emballage en métaux ferreux	Centre de Tri Saint-Denis-les-Bourg	01 - Saint-Denis-lès-Bourg
Déchets d'emballages en aluminium	Centre de Tri Saint-Denis-les-Bourg	01 - Saint-Denis-lès-Bourg
Déchets d'emballages en verre	Recyclage Verre - SGE Chalon sur Saône	71 - Chalon-sur-Saône
Déchets d'emballages en papier ou carton	Centre de Tri Saint-Denis-les-Bourg	01 - Saint-Denis-lès-Bourg
Déchets d'emballages en carton complexe	Centre de Tri Saint-Denis-les-Bourg	01 - Saint-Denis-lès-Bourg
Journaux et magazines	Tri de textiles - le Relais Bourgogne	71 - Crissey
Déchets d'emballages en matières plastiques	Centre de Tri Saint-Denis-les-	01 - Saint-Denis-lès-Bourg

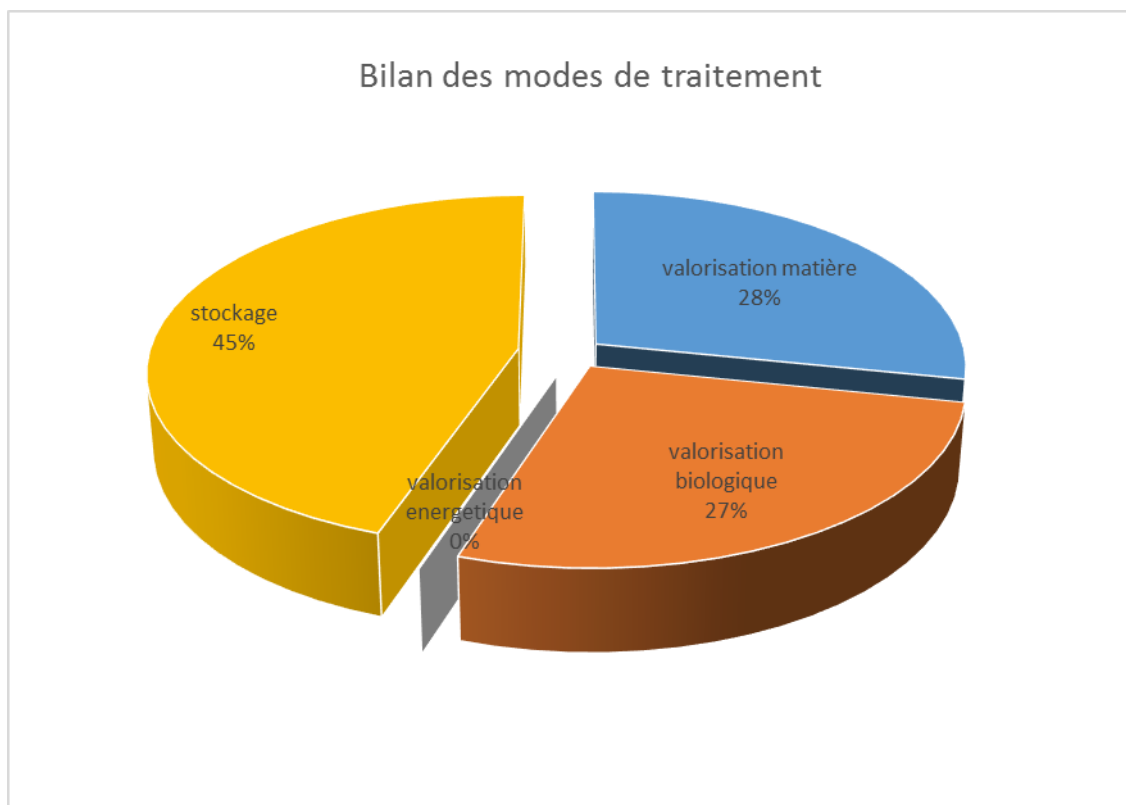
Type de déchets	Destination	Commune d'implantation et/ou département
	Bourg	
Déchets textiles	Tri de textiles - le Relais Bourgogne	71 - Crissey
Ordures ménagères résiduelles	Cet2 Chagny	71 - Chagny
Refus de tri	Cet2 Viriat - Organom	01 - Viriat

1.4.2. Destination des déchets issus des déchèteries

Type de déchets	Destination	Commune d'implantation et/ou département
Petits déchets chimiques en mélange	Collector-Mornant	Dept 69
Déchets de métaux ferreux	Centre de Tri Chalon-sur-saône - Desplat Ets	71 - Chalon-sur-Saône
Déchets de papiers et cartons	Centre de Tri Chalon-sur-saône - Desplat Ets	71 - Chalon-sur-Saône
Déchets textiles	Tri de textiles - le Relais Bourgogne	71 - Crissey
Déchets de bois	Plate-forme de Compostage Granges - Véolia Propeté Valest - Granges	71 - Granges
Equipements électriques et électroniques hors d'usage	Eco-phu Derichebourg	Dept 71
Encombrants ménagers divers	Cet2 Chagny	71 - Chagny
Piles électriques usagées	Corépile	Dept 75
Déchets verts	Plate-forme de Compostage Granges - Véolia Propeté Valest - Granges	71 - Granges
Peintures, vernis, colles	SOLAMAT – Fos/Mer	Dept 13
Déchets de produits agro-chimiques	SOTRENOR	Dept 62
Solvants usés	SOLAMAT	Dept 13
Pneus	Epur – Macon	Dept 71
Déchets de construction et de démolition	CARME - Sennecey	Dept 71

Type de déchets	Destination	Commune d'implantation et/ou département
Lampes et tubes fluorescents	Récylum	75 -Paris

1.4.3. Destination de l'ensemble des déchets collectés (hors gravats)



1.4.4. Informations complémentaires

A partir de janvier 2015, l'unité de traitement de méthanisation de Chagny a été mise en activité. Les OMr de notre territoire sont donc méthanisés et compostés (48% de nos OMr totales sur 2016).

Mois	Quantité en tonne enfouis	Quantité en T méthanisé	TOTAL Tonnage SMET
Janvier	51,95	47,95	99,9
Février	49,23	45,45	94,68
Mars	58,2	53,72	111,92
Avril	49,93	46,09	96,02
Mai	56,51	52,17	108,68
Juin	62,03	57,25	119,28
Juillet	57,73	53,29	111,02
Août	72,43	66,85	139,28
Septembre	55,03	50,79	105,82
Octobre	53,47	49,35	102,82
Novembre	56,00	51,70	107,7

Décembre	66,34	50,12	104,42
TOTAL	688,8428	624,7348	1301,54

2. DES INDICATEURS COMPLEMENTAIRES

2.1. PREVENTION ET COMMUNICATION ENVERS LES USAGERS

Mesures engagées

La thématique 2016 était axée sur les cosmétiques au naturel (réalisation de produit, utiliser ce qui se trouve dans notre cuisine...) avec également la continuité des actions de compostage.

Il est à noter que les actions sont menées en parallèle avec le territoire de la CC « Entre la Grosne et le Mont Saint Vincent ».

Actions de communication

- *Actions de communications menées sur les déchets*
 - Edition 1 fois par an d'un journal intercommunal avec une page sur les déchets
 - Insertion d'articles dans journaux municipaux et locaux
 - Distribution de plaquettes d'information
 - Organisation de journées d'information : jardinage au naturel/ gaspillage alimentaire/ménage écologique
 - Organisation d'actions dans les écoles: tri + prévention
 - Site internet avec pages dédiés aux déchets
 - Animations en déchèteries : compostage et paillage

Actions de prévention

- Réalisation d'animation pour la réalisation de cosmétique maison
 - Réalisation d'animation sur le ménage écologique
 - Distribution d'autocollant Stop Pub, 40% de foyers utilisant le Stop pub
 - Continuité de la collecte des barquettes de portage de repas
 - Mise en place de placette de compostage partagée à Lalheue (déploiement sur Mancey et Boyer en 2017)
 - Participation à la Foire aux plantes
 - Prêt des gobelets réutilisables
- *Actions avec les acteurs économiques*
 - Valorisation des déchets de cantine par le compostage
 - Création d'un relais de l'épicerie sociale dans le relais de services publics de Sennecey le Grand

Actions visant à réduire les flux

- *Compostage domestique*
 - Existence d'opérations de compostage domestique depuis 2012
 - 700 composteurs installés dont 30 installés dans l'année
 - Mise en place d'un suivi de l'opération prévu à partir de 2012
 - Un maître composteur au sein de votre collectivité

- 4 opérations de compostage de proximité avec une cinquantaine de foyers participants.

2.2. LES INDICATEURS FINANCIERS

2.2.1. Le budget déchets 2017

Les dépenses de fonctionnement du budget déchets 2017 de la Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne » s'élève à plus d'1 400 000 €

FONTIONNEMENT

Dépenses	1 479 545.6 €
Recettes	1 512 648.44 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	303 424€
Recettes	303 107€

Les principales dépenses d'investissement en 2017 concernent les travaux pour l'installation de barrières automatiques sur nos trois déchèteries.

DEPENSE FONCTIONNEMENT

CHARGE A CARACTERE GENERAL	759 566€ dont 696 374€ pour la collecte des déchets
CHARGE DE PERSONNEL	274 495 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	282 658 € Dont 263 880€ pour le traitement des déchets au SMET
CHARGES FINANCIERES	7 032 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	98 411 €

RECETTES FONCTIONNEMENT

AUTRES	15 893 €
PRODUITS DES SERVICES (ventes composteurs+ tickets déchèterie)	1 283 170 €
DOTATION ET PARTICIPATION	148 943 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	44 073€
OPERATIONS D'ORDRE	20 550€

Les frais de personnel et la collecte des déchets représentent une grosse part de ces dépenses de fonctionnement et la Redevance incitative permet de couvrir une partie de ces dépenses.

2.2.2. Compte de résultat 2017

Investissement

Dépenses	Prévu :	486 843,00
	Réalisé :	303 424,63
	Reste à réaliser :	13 496,00
Recettes	Prévu :	486 843,00
	Réalisé :	303 107,52
	Reste à réaliser :	11 663,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 605 858,00
	Réalisé :	1 479 545,60
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 605 858,00
	Réalisé :	1 512 658,44
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-317,11
Fonctionnement :	33 112,84
Résultat global :	32 795,73

2.2.3. La redevance incitative

Les tarifs de cette redevance incitative en 2017 étaient les suivants :

	Usager sans bac	40L	80L	120L	180L	240L	360L	660L
Prix de l'abonnement annuel	111,48	135,24	145,56	154,08	168,12	181,8	428,64	844,92
Prix d'une levée supplémentaire		1,44	2,14	2,85	3,90	4,94	6,70	12,31

A titre indicatif, on observe que la majorité des bacs ont été présentés entre 8 et 14 fois, ce qui entrainera que peu de levées supplémentaires sur l'année 2016.

Nombre de sortie	Nombre de bac	Nombre de sortie	Nombre de bac	Nombre de sortie	Nombre de bac	Nombre de sortie	Nombre de bac
1	100	16	168	31	17	46	15
2	133	17	137	32	23	47	13
3	127	18	143	33	19	48	9
4	179	19	100	34	11	49	11
5	231	20	87	35	18	50	18
6	249	21	74	36	21	51	4
7	319	22	65	37	9		
8	343	23	67	38	12		
9	468	24	64	39	13		
10	564	25	54	40	13		
11	651	26	39	41	11		
12	751	27	35	42	12		
13	341	28	29	43	10		
14	235	29	25	44	6		
15	203	30	23	45	12		

Soit 79 741 levées sur 2017, pour les deux territoires (Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne », Communauté de Communes « Sud côte Chalonnaise »- 2 communes, 800 entités)

On remarque également que les gros bacs (660L et 360L) sont ceux ayant le plus fort taux de présentation. Cela peut s'expliquer par le fait que ces bacs sont destinés aux professionnels produisant beaucoup de déchets. Des actions de réduction des déchets peuvent peut-être être envisagées avec eux comme le compostage pour les restaurateurs ou la mise en place d'alèse lavables, voire de couches lavables pour les structures médicalisées.

